



## INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** UDC, par Jérôme Desmeules  
**Objet** CarPostal: Nous devons récupérer les subventions payées en trop  
**Date** 05.03.2018  
**Numéro** 5.0306

---

### **Actualité de l'événement**

Les médias ont abondamment relayé l'information de subventions «subtilisées» par CarPostal, tant au niveau national que Valaisan

### **Imprévisibilité**

Il était imprévisible qu'une société en charge d'un service public comme CarPostal essaie de capter plus de subventions de manière induue alors qu'une telle entreprise ne devrait pas, de prime abord, viser le profit à tout prix.

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

La réaction des autorités au niveau fédéral a été désordonnée. Le canton, en tant que lésé directement, doit agir pour préserver ses droits et ses ressources financières.

Ces derniers jours, les médias du pays se sont fait l'écho de pratiques comptables plus que douteuses, voir malhonnêtes, de la part de la société CarPostal.

Des dizaines de millions de subventions ont été indûment perçues, avec aussi un impact au niveau cantonal et avec de nombreuses communes.

En plus, nous avons appris que CarPostal, avec la Poste, s'adonnerait à des pratiques comptables apparemment douteuses. En effet, les revenus de la location des places de car sur des emplacements comme ceux qui sont en gare de Sion seraient reversés à la division immobilière de la Poste, plutôt qu'à CarPostal.

Si cela est avéré, cela ressemble fortement à un truchement pour donner l'apparence d'une moindre rentabilité à des revenus qui devraient être réinvestis pour CarPostal. Les montants concernés se chiffraient en dizaines de milliers de francs, pour chaque emplacement.

### **Conclusion**

Nous demandons au Conseil d'Etat:

- Le Conseil d'Etat a-t-il chiffré les montants potentiellement soustraits?
- Le Gouvernement compte-t-il actionner la justice pour sauvegarder ses droits? Si non, comment compte-t-il récupérer les montants soustraits, avec les intérêts?
- Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance des pratiques comptables pour le moins étrange de la Poste avec les locations de places, quel jugement porte-t-il et compte-t-il intervenir pour faire changer cela?